

## **Le Lignon - Commune de Vernier**

### **Plan de site n°29430A-540**

(situé entre le nant des Grebattes, le Rhône,  
le ruisseau du Château-Bloch et la route du Bois-des-Frères)

#### **Exposé des motifs**

##### 1. Contexte de l'étude

Le présent projet de plan de site a été élaboré par le département des constructions et des technologies de l'information, sur demande de la commission des monuments, de la nature et des sites qui, lors de sa séance plénière du 28 novembre 2003, s'est prononcée en faveur de la mise sous protection d'une cinquantaine d'objets du patrimoine architectural du XXe siècle situés à Genève. La cité du Lignon figure sur cette liste.

Patrimoine Suisse Genève (anciennement Société d'Art Public) a également demandé l'établissement d'un plan de site pour cet ensemble.

Les bâtiments de logements constitués par le long bâtiment en forme de Y et les deux tours sont remarquablement bien intégrés au paysage et constituent, à ce titre, un ensemble de grande valeur. Cet ensemble de haute qualité architecturale et aux dimensions exceptionnelles est un témoin majeur de l'architecture moderne des années 1960 dans le canton, voire en Europe de par la qualité de sa conservation.

##### 2. Objectifs de l'étude

Plutôt qu'une mesure d'inscription à l'inventaire, l'adoption d'un plan de site permet de mieux répondre aux objectifs de sauvegarde de cet ensemble, en considérant que le bâti et le paysage environnant forment un tout.

Le projet de plan de site définit les mesures spécifiques destinées à préserver l'unité architecturale des bâtiments, leur conception urbanistique et la qualité paysagère des espaces extérieurs. Les éventuelles interventions liées à l'amélioration thermique et au confort des logements seront étudiées en coordination avec les services compétents, de manière à respecter à la fois le caractère architectural des bâtiments et les recommandations en matière d'économie d'énergie prescrites par l'article 160<sup>E</sup> de la Constitution genevoise.

La protection de la cité du Lignon pour l'ensemble de ses qualités architecturales, urbanistiques et paysagères rend hommage à la démarche des concepteurs dans leur volonté initiale de structurer le paysage.